



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT



Concours d'interprétation 2017

« Musique de chambre des XX^e et XXI^e siècles »

Règlement

La Ville de Boulogne-Billancourt organise un Concours d'interprétation « **Musique de chambre des XX^e et XXI^e siècles** » (œuvres écrites entre 1900 et 2017) avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

Il se déroulera les **vendredi 17 et samedi 18 novembre 2017**.

Placé sous le haut patronage de Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt et Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, ce concours est ouvert aux jeunes interprètes de toutes nationalités, âgés de moins de 32 ans au 1^{er} janvier 2017, en formation de chambre du trio au septuor – comprenant 1 percussionniste maximum, 1 pianiste maximum et ne faisant pas appel à un dispositif électro-acoustique.

Le programme comportera 60 minutes de musiques d'époques et d'esthétiques différentes, et sera construit dans la perspective d'un programme de concert sous-tendu par une idée directrice.

Il comprendra au minimum deux pièces écrites dans les cinquante dernières années (entre 1967 et 2017).

L'inscription au concours est gratuite.

ARTICLE 1 : PRÉSÉLECTION

Le Concours d'interprétation 2017 de la Ville de Boulogne-Billancourt est ouvert aux jeunes interprètes de toutes nationalités, âgés de moins de 32 ans au 1^{er} janvier 2017, en formation de chambre, du trio au septuor.

Chaque groupe ne peut comprendre au maximum qu'un seul percussionniste et qu'un seul pianiste. Les répertoires présentés ne peuvent faire appel à des dispositifs électro-acoustiques.

L'inscription au concours est gratuite.

Chaque groupe devra constituer un dossier d'inscription incluant le détail de son programme, d'une durée totale de 60 minutes et comprenant au moins deux œuvres écrites entre 1967 et 2017, ainsi qu'un enregistrement vidéo d'une durée comprise entre 15 et 20 minutes d'extraits de son programme, comportant obligatoirement l'une des œuvres écrites entre 1967 et 2017.

Après la présélection du jury, les candidats admis aux épreuves finales seront convoqués avec un ordre de passage précis et un programme de 1^{er} tour arrêté par le jury.

ARTICLE 2 : ÉPREUVES FINALES

Article 2.1 : Premier tour éliminatoire, le vendredi 17 novembre 2017

Chaque groupe devra jouer le programme arrêté par le jury de présélection. Ce programme comportera l'une des pièces écrites entre 1967 et 2017.

Durée totale du programme : 10 à 15 minutes.

Article 2.2 : Second tour, le samedi 18 novembre 2017

Chaque groupe devra jouer une seconde pièce écrite entre 1967 et 2017 ainsi qu'un complément de programme au choix, différent de celui du premier tour.

Durée totale du programme du second tour : 20 à 30 minutes.

ARTICLE 3 : JURY

Le jury sera composé de personnalités du monde musical (compositeurs et instrumentistes), d'un représentant de la Ville de Boulogne-Billancourt, et sera présidé par le directeur du CRR de Boulogne-Billancourt ou son représentant.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Un groupe peut être interrompu à tout moment par le président du jury.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra comporter :

- la fiche d'inscription ci-jointe (une fiche par groupe, avec les noms de tous les musiciens)
- le curriculum vitae de chacun des musiciens
- une photo du groupe libre de droits et crédit mentionné
- un lien vers un enregistrement vidéo d'une durée de 15 à 20 mn d'extraits du programme, incluant obligatoirement une des pièces écrites entre 1967 et 2017

Ces documents doivent être adressés au plus tard le **15 septembre 2017** uniquement par e-mail à l'adresse concours-vbb@seineouest.fr

ARTICLE 5 : PRIX

A l'issue des épreuves finales seront décernés :

- Le Prix de la Ville de Boulogne-Billancourt, d'un montant de 2500 euros
- Le Grand prix du Jury pour la meilleure interprétation d'une œuvre écrite entre 1967 et 2017, d'un montant de 2000 euros
- Le Prix spécial, doté par l'APEC (Association de parents d'élèves du CRR), d'un montant de 700 euros

Le jury se réserve le droit de diviser ces Prix, de ne pas les attribuer, et de décerner par ailleurs d'autres prix ou mentions.

Le groupe lauréat du Prix de la Ville de Boulogne-Billancourt pourra être invité à se produire dans le cadre de la programmation du Conservatoire de Boulogne-Billancourt.

CONTACT :

01 41 31 83 27 / concours-vbb@seineouest.fr

Instrumentistes :

Nom du groupe (*optionnel*) :

Instrumentiste 1

Instrument :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Instrumentiste 2

Instrument :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Instrumentiste 3

Instrument :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Instrumentiste 4

Instrument :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Instrumentiste 5

Instrument :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Instrumentiste 6

Instrument :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Instrumentiste 7

Instrument :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Merci d'indiquer le nom de l'instrumentiste qui se chargera des contacts avec le conservatoire :